

République française
COMMUNE DE PONT DE MONVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2018_101

Séance du jeudi 20 décembre 2018

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 14/12/2018

Présents : 15

L'an deux mille dix-huit et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

**Secrétaire de
séance:Christelle
FOLCHER**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, François FOLCHER, Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Yves SERVIERE

Objet: Mise à disposition d'un terrain à la Diane Pontoine au moyen d'un bail emphytéotique - DE_2018_101

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande de monsieur Ludovic FOLCHER, agissant en tant que président de la Diane Pontoine. Ce dernier souhaiterait que la mairie mette à la disposition de l'association un terrain situé sous le croisement des demoiselles, sur la route du pré du moulin, parcelle C 761, de manière à ce que la Diane Pontoine puisse construire la "maison des chasseurs".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DONNE SON ACCORD pour la mise à disposition de la parcelle C 761 à l'association la Diane Pontoine au moyen d'un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans, à compter du 1er janvier 2019, et à titre gratuit.

CHARGE monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à la mise à disposition, en particulier le bail.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/01/2019 048-200057594-20181220-DE_2018_101-DE

